

n°02/2022
18 janvier 2022

Syndicat national des personnels CCRF FORCE OUVRIÈRE

46, rue des Petites Écuries 75010 PARIS

Email : fo@dgccrf.finances.gouv.fr

<http://www.ccrf-force-ouvriere.fr>

IN RMATIONS

CCRF

Restauration collective en DDI : CCRF-FO monte au créneau

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les prestations de restauration collective pour l'ensemble des agents des DDI sont prises en charge par les Secrétariats Généraux Communs Départementaux (SGCD).

Les crédits correspondants ont été transférés à cet effet au ministère de l'Intérieur (BOP 216 Action Sociale du MI) par chacun des ministères d'appartenance.

Cette décision s'inscrit dans les **mesures de convergence RH** décidées dans le cadre des travaux conduits par le ministère de l'Intérieur et le ministère de la transformation et de la fonction publique.

Harmonisation par le haut ? Bien évidemment NON !

Harmonisation par le bas, dans le désordre, la plus grande opacité et au détriment des agents CCRF !

Ainsi :

- Des collègues CCRF en DDI dans des départements ne disposant pas de restaurant inter-administratif et bénéficiant, par le biais de l'Action Sociale Finances, de titres-restaurant dématérialisés (**carte Bimpli ex-Apetiz**) nous ont alertés sur la mise en cause du maintien de ces cartes dans le cadre de la bascule opérée au 1^{er} janvier : leur compte n'avait pas été approvisionné pour le mois de janvier ! Personne ne les avait informés.
Finalement, leur SGCD leur propose juste de modifier des conventions passées pour les agents MAA avec des restaurants pour y intégrer les agents CCRF, avec tickets papier de subvention (20 par mois) à compter du 1^{er} février 2022.
- Pour d'autres collègues dans des départements avec restaurant inter-administratif éloigné de la DDI, les **conventions** passées par l'Action Sociale Finances pour les agents CCRF avec des restaurants de proximité n'ont pas été basculées sur le BOP 216 ! Ils se sont trouvés sans solution de restauration.

Une telle régression des droits acquis pour les agents CCRF en DDI est intolérable et ne fait que renforcer le sentiment d'abandon durement ressenti depuis si longtemps.

Le MEFR et la DGCCRF ont-ils définitivement renoncé à défendre les intérêts des agents en DDI ?

Allons-nous encore avoir droit au petit jeu de renvoi de responsabilité entre le MEFR et le MI ?

Nous le saurons bientôt : **CCRF-FO** a saisi tout à la fois les instances **FO** CT des DDI et Fédération des Finances **FO**.

